

**Comité Technique Spécial GSO
du mercredi 27 novembre 2013 à 9 heures 30**

ORDRE DU JOUR

- 1 – Approbation PV des 03/04/13, 25/07/13 et 30/09/13
- 2 – Suivi des points, comprenant notamment le sujet des 40 % dans les DOM, l'avancement du PREP et des plans de recrutement
- 3 – Bilan social et organigramme
- 4 – Activité GSO - NAF et très grands déplacements (hors région d'affectation)
- 5 – Point sur le SGA
- 6 – Centres archéologiques, avancement des projets
- 7 – Harmonisation des DIR
- 8 – Responsabilité du RO en cas de rebouchage en cubage
- 9 – Organisation de la transmission des rapports blancs au SRA Midi Pyrénées
- 10 – Stagiaires en 2013 : origine, gratification, durée
- 11 – Organisation du travail des AT suite à la reprise de service de l'AT Aquitaine à la fin de son congé de formation
- 12 – Divers

LISTE DES PRÉSENTS

Représentants du personnel

Siégeant avec voix délibérative
Patrick BARBIER (CGT Culture)
Philippe CALMETTES (SUD Culture Solidaires)
Christine FOUILLOUD (SUD Culture Solidaires)
Thierry GIRAUD (CNT)

Suppléants

Nathalie MILLARD (CGT Culture)
Marion VIAROUGE (SUD Culture Solidaires)

Représentants de l'administration

Titulaires
Odet VINCENTI (Président)
Patrick BRETAGNE (Administrateur)

Secrétariat
Florent VIEILLE (GRH Direction GSO)
Christine FOUILLOUD (OS)

La séance est ouverte à 9 heures 40 sous la présidence de Monsieur VINCENTI.

SUD Culture Solidaires assure le secrétariat de séance pour le compte des représentants du personnel.

CGT Culture : Nous souhaitons vous soumettre une proposition concernant l'ordre du jour. Nous souhaiterions en effet commencer par un point particulier sur les diagnostics. Compte tenu de l'importance des événements que nous connaissons actuellement, il nous semble en effet urgent d'examiner cette question. Cette proposition est émise à l'unanimité des organisations syndicales.

PRESIDENT : Nous pensions aborder ce sujet dans le cadre du point 4 relatif à l'activité, par lequel nous allons commencer.

4 – Activité GSO-NAF et très grands déplacements (hors région d'affectation)

PRESIDENT : Nous avons atteint le terme de notre budget en novembre. Nous avons même dépassé nos possibilités en matière de terrassement, car nos procédures de suivi des PSI nous amènent à constater les dépenses avec retard. Faute de pelle mécanique, les opérations de terrain ont donc été arrêtées le 25 novembre. 17 de ces chantiers ont été déplanifiés, dont 6 en Aquitaine, 5 en Poitou-Charentes et 6 en Midi-Pyrénées. Le Limousin n'est pas concerné. Quelques fonds subsistent sur la ligne budgétaire des DOM et permettent de réaliser les deux diagnostics prévus.

14 autres opérations étaient seulement programmées, et elles seront décalées. L'impact de ce changement s'élève à 200 jours-hommes. En revanche, les opérations dont les conventions sont signées à la date d'arrêt seront réalisées, notamment à Montréal.

SUD Culture Solidaires : Cet arrêt des fouilles nous semble dramatique, car il touche tout GSO. De plus, il s'agit d'un problème que nous n'avons jamais rencontré.

PRESIDENT : Les années précédentes, nous écrivions au Préfet dès février ou mars pour lui annoncer que nous ne pouvions pas ajouter des opérations à la programmation.

SUD Culture Solidaires : Au dernier CTS, vous nous aviez expliqué que vous comptiez rendre des jours-diagnostic, faute de RO. Or, deux mois plus tard, alors que nous pensions pouvoir tenir jusqu'à la fin de l'année, nous apprenons que nous avons épuisé le budget.

PRESIDENT : Les raisons de son dépassement ne sont pas toutes évidentes. Contrairement à l'évolution des années précédentes, la surface moyenne des opérations a augmenté en 2013, impactant ainsi le nombre de jours-hommes nécessaires. En 2011, nous avons réalisé 273 opérations, pour 1 051 hectares et 9 000 jours-hommes, contre 275 opérations sur 939 hectares avec 9 882 jours-hommes en 2012. En 2012, la moyenne était de 10 jours-hommes par hectare, alors que nous n'avons atteint que 8,57 en 2013. Le ratio de terrain par rapport aux jours-hommes a augmenté, notamment vis-à-vis du PSI. De plus, le budget manquant ne représente que 10 % du total.

CGT Culture : Votre bilan d'activité semble parfaitement normal. Pourtant, en 48 heures, consigne a été donnée d'arrêter les opérations, alors que l'atteinte du terme du budget peut se prévoir longtemps à l'avance.

PRESIDENT : Nous nous en sommes aperçus lorsque nous avons terminé l'intégration. Le délai entre les opérations de terrain et la diffusion des chiffres s'étend de un à un mois et demi.

CGT Culture : Le SGA était pourtant censé vous fournir de la visibilité.

PRESIDENT : Il ne gère pas le terrassement.

Par ailleurs, début octobre, nous disposions encore de 1 600 jours-hommes. Au niveau national, il est mal vu de ne pas consommer son budget. Par conséquent, j'ai commis l'erreur de rendre 600 jours-hommes début octobre, car nous pensions que nous ne pourrions pas les réaliser et il était nécessaire de les faire remonter assez tôt pour qu'ils soient utilisés par les autres DIR. J'assume cette mauvaise appréciation, que je ne reproduirai pas dans les années à venir.

Même après avoir restitué les 600 jours-hommes, nous en disposions encore de 1 000. Nous avons donc demandé à la personne qui gérait les DICT de relancer les aménageurs mais, ne disposant d'aucun outil montrant les activités accomplies, nous sommes contraints de recourir au PSI. Le budget terrassement est également basé sur les prévisions du PSI. Lors de la réalisation d'un diagnostic nous pouvons constater les dépassements que lorsque nous recevons la facture de terrassement. Les bons d'attachement des pelles nous sont communiqués avec 2 mois de décalage. Nous ne disposons d'aucun outil pour suivre les ordres de service.

En outre, en 2012, nous avons réalisé seulement 90 % de ce budget. Cette année, la surface moyenne des chantiers de GSO a augmenté de 3,41 à 3,86 hectares. En Aquitaine, nous sommes passés de 165 hectares à 216 hectares, avec 270 jours-hommes en moins. Le dépassement du budget terrassement peut donc en partie s'expliquer ainsi.

Jusqu'en 2012, nous ne réalisons le PSI qu'à 95 %, et nous ne nous apercevions pas du problème qui pouvait potentiellement se poser. Notre vigilance a ainsi été prise en défaut en 2013, car elle ne se portait que sur les difficultés qui se posaient habituellement. Nous devons maintenant analyser les raisons de la situation que nous connaissons actuellement.

CGT Culture : Nous nous étonnons de la célérité avec laquelle vous avez procédé à l'arrêt et de l'absence d'outils ou de moyens humains d'alerte budgétaire.

PRESIDENT : L'intégration du mois d'octobre est réalisée le 10 novembre. Compte tenu du retraitement manuel, nous ne sommes prévenus que le 15 novembre.

CGT Culture : Vous avez pourtant rendu des jours-hommes malgré le manque de lisibilité de la situation.

PRESIDENT : A l'époque, nous pensions ne pas réaliser le budget.

CGT Culture : Vous avez donc validé des opérations sans disposer des moyens pour les réaliser.

PRESIDENT : Le budget était encore disponible au moment où nous les avons acceptées.

CGT Culture : Les conséquences de ce problème sur le plan de reconquête des aménageurs risquent d'être désastreuses.

PRESIDENT : Je me suis personnellement entretenu avec eux au téléphone. Dans la plupart des cas, ils comprennent le problème.

CGT Culture : Nous souhaitons obtenir des assurances sur le fait que cette situation ne se renouvellera pas.

PRESIDENT : Nous avons identifié des pistes de réflexion sur les raisons de notre problème. En effet, nous avons réalisé davantage d'opérations que prévu. En outre, la différence entre l'ensemble des budgets de diagnostic, qui servent à établir les prévisions, et la réalisation s'élève en 2013 à 10 %.

SUD Culture Solidaires : Vous nous présentez des tableaux de bord en séance, mais vous avez pourtant découvert ce manque de réactivité au dernier moment.

CGT Culture : Les opérations sont planifiées un mois à l'avance. Elles sont validées et donc connues.

PRESIDENT : Nous imputons les opérations sur des budgets, qui sont eux-mêmes assis sur du réalisé. Or celui-ci est connu avec 30 à 45 jours de décalage. Ainsi, début octobre, nous travaillions avec les données de fin août. De plus, le budget est habituellement suffisant, mais, cette année, nous l'avons exceptionnellement dépassé. L'impact en termes de jours-hommes reste cependant limité.

CGT Culture : N'avez-vous pas été étonné de devoir rendre 600 jours-hommes ?

PRESIDENT : Je les ai remis à disposition de l'établissement au plus tôt afin de permettre aux autres régions de les utiliser. De plus, notre plan de charge en matière de fouilles s'avérait initialement très important, mais il s'est effondré ensuite. Quant au dépassement de budget, nous entendons mettre en place un outil spécifique permettant de diminuer le délai entre la réalisation des opérations et la prise en compte budgétaire. En effet, les estimations peuvent s'avérer erronées de 10 %.

CGT Culture : Nous avons été frappés par l'incohérence de vos actions. Vous nous avez annoncé que vous rendriez des jours-hommes dès la séance septembre. Or vous avez demandé aux AST de consommer des jours pour en rendre le moins possible. Les AST ont alors programmé tellement d'opérations que nous ne disposions plus d'aucune voiture. Nous avons travaillé à marche forcée pendant deux mois, et vous avez ensuite mis brutalement fin aux opérations.

PRESIDENT : La programmation est basée sur des budgets prévisionnels. Le décalage correspond aux dépassements de budget des opérations. L'outil ne prévoit pas les surcroûts d'activité. Pour les jours-hommes, nous les constatons avec les relevés de temps, lesquels sont saisis dans IP avant de passer en intégration. Ce processus peut demander 45 jours. Notre vigilance a été prise en défaut par le fait que nous n'atteignons habituellement pas les budgets.

SUD Culture Solidaires : Après chaque opération, nous envoyons pourtant à la DIR le dossier mentionnant le nombre de jours de pelle. Cette donnée est donc connue en temps réel.

PRESIDENT : L'ordre de service doit être intégré dans le système.

SUD Culture Solidaires : Les conséquences internes de l'arrêt sont catastrophiques, notamment sur le Plan de Résorption de l'Emploi Précaire. En effet, comment justifier des demandes d'ouvertures de postes si vous rendez des jours ?

PRESIDENT : Toutes les DIR sont dans la situation de GSO. Sur les 600 jours-hommes de terrain, 400 peuvent être consacrés à des PAS. Par conséquent, nous aurions quoi qu'il en soit dû réaliser des NAF en fin d'année et envoyer des agents en grand déplacement. L'impact de l'arrêt sera donc très limité, d'autant que la capacité des autres DIR à absorber les jours-hommes ne sera pas augmentée.

CGT Culture : Pouvez-vous chiffrer le nombre de NAF potentiellement engendrés par l'arrêt ?

PRESIDENT : Les spécialistes ne nous envoient pas leur programmation. Ne disposant pas de la planification pour tous les agents, nous ne pouvons pas évaluer précisément les jours-hommes de NAF.

CGT Culture : Vous êtes pourtant capable de nous annoncer qu'ils vont dépasser les 600 jours-hommes. Or les organisations syndicales refusent que vous fassiez partir des agents en deçà de ces journées.

PRESIDENT : Nous constatons moins de 200 jours-hommes de NAF. Or nous savons qu'ils auraient été quoi qu'il arrive supérieurs à 180, voire 200 jours.

SUD Culture Solidaires : Le blocage change la perception des acteurs extérieurs envers GSO.

CGT Culture : Le SGA ne vous a pas permis de détecter la situation ?

PRESIDENT : Il ne permet de recenser que les prévisions. Il n'est pas prévu de s'en servir pour la gestion des jours-hommes ou des jours de pelle.

CGT Culture : Les jours-hommes ne doivent donc pas être rendus tant qu'ils ne sont pas réalisés, car ils sont toujours prévus.

PRESIDENT : Début octobre, nous savions que nous ne disposions pas de prévisions d'activité suffisantes pour la fin d'année. C'est pourquoi nous avons demandé aux AST d'augmenter leur niveau d'activité. Nous connaissons en effet des problèmes en matière de programmation. Cette année, nous travaillons quasiment en permanence en flux tendu, au point qu'à fin novembre, nous n'avons pas fini de remplir le planning de janvier. Les dossiers de projet de convention ne suffisent pas. Nous avons donc demandé à l'agent en charge des déclarations de travaux d'appeler les aménageurs. De plus, les élections et la crise économique risquent de mettre en suspens certaines opérations.

CGT Culture : Nous travaillons pourtant sur des tableaux de service qui prévoient le planning un mois jour pour jour à l'avance, à l'exception de Midi-Pyrénées.

ADMINISTRATEUR : Nous refusons des propositions de programmation à 48 heures.

SUD Culture Solidaires : Toutes les opérations annulées permettent-elles de remplir la programmation pour janvier et février ?

PRESIDENT : Nous réalisons en moyenne 25 à 30 opérations de diagnostic par mois. Or nous en avons déplacé 17, soit un demi-mois.

CGT Culture : Nous procédions habituellement à un état des lieux en septembre. Cette année, les AST ont indiqué que la situation était satisfaisante et n'imposerait pas de demande de jour supplémentaire.

PRESIDENT : Nous utilisons 700 à 800 jours-hommes par mois depuis début 2013. Or nous avons augmenté notre cadence en septembre-octobre. Cette tendance n'a cependant été observable que dans les relevés de novembre.

CGT Culture : Vous établissez vos prévisions « au doigt mouillé ».

PRESIDENT : Nous nous réunissons en Comité de direction deux fois par mois.

SUD Culture Solidaires : Paris n'a sûrement pas dû apprécier ces problèmes de gestion interne à GSO. Nous risquons en outre de nous retrouver avec une grosse masse de NAF en 2014.

PRESIDENT : Nous serons toujours appelés à réaliser beaucoup de NAF. L'impact du blocage sera négligeable, car 200 jours-hommes de terrain seulement seront décalés.

PRESIDENT : Nous devrions être à 1 000 jours-hommes, comme en 2010. Le fait d'avoir arrêté la planification ne nous fera pourtant pas redescendre à ce niveau.

SUD Culture Solidaires : Nous avons poussé l'activité pour ensuite être victimes de notre succès et bloquer les opérations. La visibilité nous pose problème. Nous parlons pourtant du SGA, qui nous impose de planifier.

ADMINISTRATEUR : Concernant les fouilles, nous sommes à 2 200 NAF à fin octobre, dont 1 200 réalisés dans les trois premiers mois de l'année. L'arrêt de la quinzaine d'opérations de fin novembre ne présentera pas d'impact significatif. Nous prévoyions début septembre de réaliser une dizaine de chantiers, dont 70 % étaient considérés comme acquis et réalisables avant la fin de l'année. Aucune de ces prévisions n'a été confirmée dans la période novembre-décembre. Certaines ont été attribuées à des tiers, d'autres, notamment celles des DOM, ont été décalées à 2014.

Par ailleurs, nous ne pouvions pas compter sur des compléments de budget CDD. Nous devons donc réaliser l'activité avec les moyens de GSO.

Notre activité s'est trouvée mise à mal de manière imprévue. De surcroît, nous avons constaté des consommations plus fortes qu'attendu en matière de jours-hommes et de moyens de terrassement. Ce phénomène est d'ailleurs rencontré dans plusieurs DIR, sans pour l'instant être explicable. Il peut s'agir de précautions excessives des AST ou d'une évolution de méthodologie. La question du rebouchage est également posée.

CGT Culture : Les PSI sont validés par la DIR.

PRESIDENT : Nous ne disposons pas de cette capacité, qui incombe aux AST.

SUD Culture Solidaires : Qu'advient-il si tous les moyens sont sous-estimés dès l'origine ?

PRESIDENT : Il demeure possible qu'une autorégulation s'applique.

SUD Culture Solidaires : Nous souhaitons une explication en séance, à l'échelle de la région.

CGT Culture : Si vous constatez le même phénomène dans plusieurs régions, il n'est pas dû aux AST. De plus, le ratio ouverture-rebouchage est connu depuis des années. Les nouvelles méthodes de rebouchage, avec des marchés séparés, sont peut-être en cause.

PRESIDENT : Nous analyserons les causes de l'augmentation de la dépense. Nous corrigerons nos prévisions en conséquence. Nous tenterons également de mettre en place des outils permettant un suivi plus immédiat des budgets.

Par ailleurs, depuis cinq ans, j'explique aux instances nationales que nous ne disposons pas de ressources administratives suffisantes pour superviser toutes nos activités.

SUD Culture Solidaires : Les demandes de postes nous sont systématiquement renvoyées en raison de la permanence des NAF dans la région.

PRESIDENT : La situation de blocage que nous connaissons n'impacte que faiblement la quantité de NAF.

ADMINISTRATEUR : Parmi ces 2 200 jours-hommes de NAF, 50 % ont été réalisés dans les trois premiers mois de l'année.

PRESIDENT : La programmation connaît un déclin depuis 2012. Nous l'établissons actuellement à trois semaines. Les aménageurs renvoient moins de 50 % des projets de convention (taux que nous obtenions auparavant).

SUD Culture Solidaires : Avez-vous essayé de rattraper l'erreur quand vous êtes aperçus de la situation ?

PRESIDENT : Nous nous basons sur du réalisé. Le budget était donc déjà atteint, et le national a refusé de nous concéder des moyens supplémentaires, d'autant que toutes les DIR se retrouvent plus ou moins dans la même situation.

Dans les années antérieures, nous étions habitués à travailler en surbooking, en nous basant sur une estimation d'opérations qui ne se réaliseraient pas. Or, cette année, elles se sont toutes confirmées.

Par ailleurs, j'admets mon erreur d'appréciation qui nous a conduits à rendre 600 jours-hommes.

SUD Culture Solidaires : Il nous semble inconcevable que vous les ayez abandonnés alors que vous indiquez disposer d'une vision à un mois seulement.

ADMINISTRATEUR : Fin juin, Midi-Pyrénées dépassait le budget alloué par le PSI de 10 %, soit 300 jours-hommes. Or, en septembre, leur compteur était positif de 500 jours-hommes. En effet, les exigences du service régional se sont avérées telles que les AST ont tenté, pour les PSI, de se placer au plus près des besoins du SRA, lequel surestime systématiquement l'activité.

Le PSI représente donc une image fluctuante qui peut expliquer les difficultés de prévision. La réalité du terrain a également pu nous amener à surconsommer par rapport aux prévisions. De plus, nous constatons les décalages avec un mois et demi de retard.

SUD Culture Solidaires : Les moyens nécessaires au chantier peuvent être évalués sur l'ordre de service.

ADMINISTRATEUR : Le budget de certaines opérations peut doubler, sur demande du RO et en accord avec l'AST. Or cette évolution intervient alors que le chantier est déjà en cours. En outre, toutes les opérations dont les post-fouilles se prolongent se trouvent confrontées à la même difficulté.

CGT Culture : Vous nous expliquez que les phases de programmation sont aléatoires. Or cette situation persiste depuis vingt ans. J'espère que la résolution du problème ne sera pas réalisée qu'au niveau de GSO.

PRESIDENT : Je ne peux me prononcer et intervenir que pour mon entité.

CGT Culture : Nous représentons des organisations nationales, et l'Institut est lui aussi national. Les interrégions ne doivent pas improviser une solution chacune dans leur coin.

ADMINISTRATEUR : Des arrangements du même type interviennent entre RO pour les post-fouilles.

CGT Culture : La gestion devrait pourtant être mise en commun, après identification des bonnes pratiques de chaque interrégion.

SUD Culture Solidaires : De nombreuses procédures n'ont jamais été remises à jour. Les faits que nous évoquons mériteraient une saisine du CT national, car leur impact dépasse GSO.

CNT : Les autres interrégions vont disposer de temps, même si elles ont dépassé leur budget terrassement.

PRESIDENT : En matière d'outils, la partie réalisation est assurée sur IP. La planification est prise en charge avec Planisware. Pour sa part, le SGA sert à la gestion administrative.

SUD Culture Solidaires : L'impact du blocage ne sera pas limité aux deux mois à venir. Nos moyens futurs et, par conséquent, nos recrutements à venir vont être impactés.

PRESIDENT : Nous avons besoin de davantage de personnel fonctionnel à la DIR, mais nous devons attendre que le processus décisionnel s'achève. Côté opérationnels, nous disposons structurellement d'un nombre de NAF important. Il est lié à l'activité et au fait que GSO ne sera bientôt plus concerné par les grands travaux. Nous avons tenté de comprendre ce phénomène chronique, et nous avons observé qu'il était souvent lié aux diagnostics de début d'année. Or, en 2013, en l'absence de fouilles en fin d'année, nous avons choisi d'augmenter le nombre de diagnostics.

ADMINISTRATEUR : En 2013, GSO a disposé de 1 200 jours de NAF au premier trimestre. Elle a pourtant embauché des RO en CDD, lesquels interviennent sur des post-fouilles de l'année précédente. En janvier-février 2013, nous n'avons procédé qu'à une seule fouille, sur la LGV. Nous nous étions également pré-positionnés sur une dizaine de chantiers en fin d'année. De plus, nous n'avons programmé aucune opération de diagnostic entre novembre et janvier.

CGT Culture : Nous sommes censés réaliser un état des lieux chaque année en septembre.

ADMINISTRATEUR : Nous avons déjà connu des années durant lesquelles le budget de terrassement était achevé. Nous avons alors demandé à l'aménageur de nous mettre à disposition les pelles mécaniques pour les diagnostics. Or vous nous aviez signifié que cette disposition était illégale dans la mesure où cet aménageur payait la redevance.

Les opérations prévues pour novembre-décembre sont décalées aux quinze premiers jours de janvier, à l'exception de l'une d'entre elles, qui débutera en février. Les surveillances de travaux ou les chantiers sur lesquels l'aménageur met en place une pelle mécanique sont maintenues.

CGT Culture : La redevance est-elle réduite quand l'aménageur met ses moyens à disposition ?

ADMINISTRATEUR : Nous ne consentons pas de réduction. De plus, la RAP ne rentre pas.

CGT Culture : Nous avons entendu de la bouche du chargé de mission mécanisation, lors d'une réunion à Montauban, que les moyens supplémentaires dédiés au rattrapage des rebouchages mal faits atteignaient 280 000 euros.

ADMINISTRATEUR : Nous n'avons pas connaissance de ce chiffre.

CGT Culture : Il a pourtant été annoncé publiquement.

Je tiens par ailleurs à souligner que le travail des agents de la DIR pour assurer la logistique des opérations s'est avéré conséquent, même s'il a été réalisé pour rien et qu'il a nécessité du temps pour tout redéfaire.

Pause de 11 heures 25 à 11 heures 40

1 – Approbation des PV des 03/04/2013, 25/07/2013 et 30/09/2013

o PV du 3 avril 2013

SUD Culture Solidaires : Une faute d'orthographe n'a pas été corrigée en page 2 : un « s » manque à « négatives ». En page 3, le mot « la » manque dans la phrase relative à la Cour des Comptes.

SUD Culture Solidaires : En page 3, sur la quatrième ligne, il convient d'écrire l'« emprise de la parcelle ».

ADMINISTRATEUR : Les corrections que vous citez ont déjà été prises en compte. Nous vous avons probablement envoyé une version antérieure.

SUD Culture Solidaires : Page 4, le point sur DBO avait été retiré, sauf pour les 40 %. J'expliquais également que la plupart des agents ne pouvaient pas demander des temps partiels dans les DOM à cause de la trop grande diminution de leur pouvoir d'achat.

ADMINISTRATEUR : Ces corrections ont toutes été prises en compte. Nous vous imprimons à nouveau la seconde version.

SUD Culture Solidaires : En page 8, à l'avant dernier paragraphe, « en fonction de lui » doit être remplacé par « en fonction de celui ».

CNT : Certains agents du Limousin mentionnés en page 5 travaillent en CDD.

o PV du 25 juillet 2013

SUD Culture Solidaires : Nathalie Millard figure deux fois dans la liste des présents. Dans le suivi des points, une fraction de phrase est redondante sur le tutorat des nouveaux RO. De plus, « ce à quoi » s'écrit avec un accent. Dans le paragraphe consacré au bilan social, « aurons » prend un « s ». La ponctuation nous semble également déficiente.

Le PV du 25 juillet 2013 est approuvé, avec quatre voix favorables et une abstention.

o PV du 30 septembre 2013

CGT Culture : Les syndicats doivent utiliser la première personne du pluriel pour s'exprimer. De plus, l'administrateur doit être identifié par son titre.

SUD Culture Solidaires : Pour la visite CHS du chantier à Toulouse, évoquée page 5, il convient de préciser qu'il s'agit de Saint-Sernin.

Wp

CGT Culture : Page 6, une réponse vous est attribuée sur les postes à Midi-Pyrénées sans que la question apparaisse. Elle avait été posée par la CGT.

Page 7, la CGT apparaît dans deux interventions successives. La seconde est en fait très probablement attribuable au Président. Nous avons de plus précisé que le dossier des 40 % était toujours en cours de négociation.

Par ailleurs, nous avons bien noté, à l'époque, votre affirmation quant aux jours-hommes que vous alliez rendre.

SUD Culture Solidaires : En première ligne, il semble préférable de spécifier la date de fin du contrat de Florent Vieille, plutôt que mentionner « jusqu'à Noël ».

ADMINISTRATEUR : Le CDD court jusqu'au 31 décembre, mais l'activité s'interrompt au 20 décembre, suivant ainsi les règles édictées au niveau national. En termes de catégorie et de durée, nous ne pouvons qu'émettre des propositions au national.

SUD Culture Solidaires : Ces petits contrats morcelés sont conclus au détriment des salariés, comme l'ensemble des organisations syndicales l'ont exposé à la DRH.

ADMINISTRATEUR : La DRH nationale spécifie elle-même les dates ou les catégories en cas d'erreur commise par la DIR.

SUD Culture Solidaires : Les topographes sont classifiés en catégorie 2. Il s'agit d'une spécificité de GSO.

PRESIDENT : Nous avons corrigé cette erreur.

ADMINISTRATEUR : J'ai procédé à des vérifications sur deux fonctions, conjointement avec la DRH.

SUD Culture Solidaires : En page 3, à la dernière ligne, nous supposons que les CDD seront ceux qui pourront se tourner vers la concurrence.

ADMINISTRATEUR : Ils seront en fait soumis à la concurrence des autres candidats.

SUD Culture Solidaires : En page 4, il paraît préférable de mentionner « en GSO » plutôt que « à GSO ». « Céramiste » est à remplacer par « Céramologue ». De plus, certaines lignes de séparation manquent entre les interventions.

Enfin, page 5, nous préférons le terme « agents » à « salariés ».

Le PV du 30 septembre 2013 est approuvé, avec quatre voix favorables et une abstention.

2 – Suivi des points, comprenant notamment le sujet des 40 % dans les DOM, l'avancement du PREP et des plans de recrutement

PRESIDENT : Nous devons améliorer notre organisation pour ce suivi. En effet, le Secrétaire du CT change à chaque session.

SUD Culture Solidaires : En central, la Direction est en charge d'assurer le suivi des points.

PRESIDENT : J'ai coché les points que je propose de retirer du tableau. Ils apparaissent donc pour une dernière fois.

o Point sur l'UdS

PRESIDENT : Nous n'avons pas obtenu de retour du CT central.

SUD Culture Solidaires : Le site de Pessac s'est engagé dans le test. Montauban et Saint-Orens n'étaient pas volontaires. Le lien hiérarchique des responsables UdS a par ailleurs été retiré officiellement, mais le nouveau « coordinateur UdS » reste malgré cela un encadrant. La mise en œuvre du projet est cependant repoussée.

PRESIDENT : Je l'apprends avec vous. Nous ne sommes plus en attente du retour du CT Central. Nous pouvons donc mentionner dans le tableau que l'expérimentation est en cours.

SUD Culture Solidaires : Vous êtes en charge de la collecte des informations pour les CT.

PRESIDENT : Nous ne recevons les comptes rendus du CT central qu'une fois que ceux-ci ont été approuvés.

SUD Culture Solidaires : Nous souhaitons que vous contactiez Sylvie Eusèbe pour obtenir des informations.

- o DT-DICT nouvelle formule

PRESIDENT : Nous avons indiqué, lors de la dernière séance, que nous supprimerions ce point. Il est en effet désormais intégré au point sur la nouvelle organisation, car les procédures ne sont pas modifiées.

CGT Culture : Nous n'avons pas été informés du changement de prestataire.

ADMINISTRATEUR : L'ingénieur hygiène et sécurité va appeler tous les chargés de DT/DICT afin de mettre en place une formation téléphonique.

- o Plan Assurance Qualité

PRESIDENT : Nous spécifions des éléments d'organisation dans les appels d'offres afin d'éviter de nous voir décerner une mauvaise note administrative. Cette démarche n'est appliquée que pour les réponses aux appels d'offres de fouilles.

SUD Culture Solidaires : Vous n'avez rien fait depuis le 12 décembre 2012.

CGT Culture : L'INRAP communique aux aménageurs un document qui vante notre savoir-faire sans que les RO soient avisés des dispositions qu'ils sont censés prendre.

- o Droit aux congés des agents en CDD

PRESIDENT : Le Ministère est revenu sur ses dispositions concernant l'accès des personnes en CDD à certains types de congés, tels que les congés paternité. Cette décision a été transmise à tous les agents.

CGT Culture : Les personnes en CDD disposent en effet des mêmes droits que les agents en CDI.

- o Point sur les DOM

PRESIDENT : Vous nous avez saisis sur ce sujet. Le point sur la vie chère est toujours ouvert. En revanche, la réponse sur la question des mutations à Cayenne et les avancements accélérés vous a été communiquée. Le point qui y est relatif peut donc être supprimé.

- o Point sur le tutorat pour former les nouveaux RO

PRESIDENT : Certains jeunes RO peuvent être affectés à des opérations conjointement à un RO expérimenté. Nous avons demandé aux AST de communiquer à ce sujet.

CNT : L'AST Limousin a expliqué que la Direction nationale considérait que les primes de suppléance coûtaient trop cher, et qu'elles étaient désormais supprimées.

PRESIDENT : La Cour des Comptes estime anormale la persistance des primes de suppléance, considérant qu'elles résultent de mauvaises catégorisations. Lors de nos discussions au sujet du plan de recrutement, nous avons indiqué que nous n'ignorions pas que certains postes de catégorie 4 étaient occupés par des personnes en catégorie 2 ou 3. C'est pourquoi nous avons travaillé sur les recrutements internes. Néanmoins, nous savons que les profils de catégorie peuvent évoluer. Nous ne nous interdisons donc pas le recours aux primes de suppléance.

Les agents qui n'ont jamais eu la responsabilité d'une opération peuvent être amenés à devenir RO, quelle que soit leur catégorie.

CNT : Le tutorat pour les catégories 3 est-il valable uniquement depuis le repyramidage ?

PRESIDENT : Nous avons fait accéder aux fonctions de RO un bon nombre d'agents. Ce dispositif n'était donc pas anecdotique, même si le nombre de personnes concernées a nettement diminué.

CNT : Une personne qui a accepté le repyramidage en catégorie 3 et qui a refusé la responsabilité d'opérations risque de ne pas changer d'avis. Ainsi, notre AST a annoncé que les agents en catégorie 2 resteront dans cette catégorie.

PRESIDENT : Nous devons limiter les primes de suppléance, mais pas les éliminer complètement. A moyen terme, les agents doivent figurer dans la catégorie correspondant à leur travail.

ADMINISTRATEUR : Les primes de suppléance concernaient annuellement une soixantaine d'agents pour GSO. Ce nombre s'est réduit suite au repyramidage.

CNT : Nous constatons régulièrement des carences en RO. Nous avons ainsi observé qu'en Limousin, une personne assumait des responsabilités alors qu'elle figurait en catégorie 2. En outre, il semble déplacé de signifier aux personnes qui bénéficient des primes de suppléance qu'elles coûtent trop cher.

ADMINISTRATEUR : Cette affirmation n'a jamais été émise selon ces termes.

CNT : Elle a été tenue par l'AST.

SUD Culture Solidaires : Si le discours des AST est différent du vôtre, il semble prudent de les en avertir pour prévenir les risques psychosociaux.

PRESIDENT : Je prendrai contact avec eux. Ce point peut néanmoins être supprimé.

o Relations avec le SRA – MIDI-PYRENNEES

PRESIDENT : Le Ministère a été saisi de la question. Il n'a toutefois répondu qu'oralement. A partir de janvier, les deux agents chargés de l'enquête interne dresseront un bilan des conséquences de l'intervention du Ministère. Le dossier que nous lui avons transmis portait sur l'intégralité des 25 personnes potentiellement concernées.

CGT Culture : En l'absence de la personne en cause, la situation s'avère meilleure.

PRESIDENT : Nous remonterons ce cas chaque année, si nécessaire. Nous mentionnons dans l'intitulé du point qu'une nouvelle enquête sera réalisée. Le point sera fait en janvier.

CGT Culture : Avec le retour de la personne le problème réapparaît.

o 40 % vie chère dans les DOM

PRESIDENT : J'ai tenté d'expliquer aux agents des DOM, lors de ma visite, que l'Inrap avait proposé à Bercy des solutions qu'il estimait envisageables. Or le contrôleur financier de l'époque les a rejetées. Celui-ci ayant changé, nous avons de nouveau présenté nos propositions, sans cependant avoir reçu de retour à ce jour. Nous savons cependant qu'aucune nouvelle solution n'a été identifiée.

SUD Culture Solidaires : L'Inrap pourrait trouver une solution de compensation en interne. Vous en avez en effet trouvé une pour un AT, embauché à l'échelon 7.

PRESIDENT : Les textes nous y autorisent.

SUD Culture Solidaires : Vous auriez pu procéder de la même manière pour le dernier recrutement de CDD.

PRESIDENT : Nous avons éprouvé d'importantes difficultés de recrutement. Les refus de Bercy s'appuient sur des principes généraux de droit. Les solutions portées par la Direction Générale de l'Inrap leur semblent envisageables.

SUD Culture Solidaires : La réquisition de l'agent comptable peut-elle constituer une solution ?

PRESIDENT : Il ne peut pas l'accepter si Bercy l'a enjoint de ne pas le faire. Si nous avons pu trouver une solution, nous l'aurions déjà appliquée, comme le DG l'a expliqué.

SUD Culture Solidaires : Si l'Inrap connaît des difficultés de recrutement, peut-il procéder à des rattrapages d'échelon ?

PRESIDENT : Nous n'avons lancé aucun plan de recrutement depuis 2010.

SUD Culture Solidaires : L'agent recruté en tant que technicien avait auparavant travaillé en tant que RO pendant plus de dix mois.

PRESIDENT : Elle a déposé sa candidature pour un poste de catégorie 2 en toute connaissance de cause.

SUD Culture Solidaires : L'Inrap aurait pu ouvrir un poste de RO, car nous savions que les besoins étaient situés à ce niveau.

PRESIDENT : Vous me reprochez à l'inverse de ne pas embaucher assez de techniciens. Vous ne pouvez pas me reprocher simultanément une chose et son contraire.

SUD Culture Solidaires ; A l'époque, les besoins portaient sur une embauche de RO.

ADMINISTRATEUR : L'AST a décidé d'ouvrir un poste de technicien. Budgétairement, la situation ne présente pas d'avantage dans la mesure où la personne percevra des indemnités de suppléance si elle exerce des responsabilités.

CNT : Nous devons donc conseiller aux candidats des DOM de refuser les postes afin de faire monter les enchères ?

ADMINISTRATEUR : Certains postulent dans des régions sans pourtant faire preuve de la volonté d'y travailler.

CGT Culture : Les postes ouverts semblent être en inadéquation avec les besoins réels.

o Suivi des recrutements

PRESIDENT : Un Comité Technique spécifique a été consacré à ce sujet. Nous avons obtenu l'intégralité des postes que nous avons demandés dans le cadre du plan de réduction de la précarité. Concernant les recrutements internes, la liste que nous avons transmise est fournie, car elle porte sur une période de trois ans. Nous nous réservons toutefois le droit d'y faire apparaître des profils supplémentaires.

Les postes entrant dans le cadre du plan de réduction de la précarité ont été affichés. Toutefois, l'un d'entre eux a été pourvu par une mutation.

Par ailleurs, la commission est en droit de ne pas retenir les personnes travaillant en CDD sur le poste depuis longtemps, comme le Directeur Général l'a spécifié.

CGT Culture : Il demeure à la discrétion du chef d'établissement de choisir de privilégier les agents en place.

PRESIDENT : J'ai présenté cette demande à la DRH. Celle-ci m'a demandé d'argumenter ma décision de passer outre la règle.

CGT Culture : Les dérogations existent dans les établissements publics. Vous avez en outre évoqué un cas dans lequel le poste a été pourvu par recrutement.

PRESIDENT : Nous souhaitons également que la personne retenue ne subisse pas les conséquences de notre choix. J'ai donc demandé à l'AST de communiquer à ce sujet.

SUD Culture Solidaires : Nous l'évoquerons en CT central.

CGT Culture : Les commissions présentent un long historique de mauvaises décisions.

ADMINISTRATEUR : Elles sont composées en majorité de personnes extérieures à l'Inrap.

PRESIDENT : Elles sont chargées de l'évaluation des capacités scientifiques des candidats. Or cette disposition ne paraît pas pertinente. Dans le cas que vous évoquez, nous avons négocié avec la DRH pour que la personne en place puisse achever son CDD.

Pause de 12 heures 55 à 14 heures 10

1 – Approbation des PV des 03/04/2013, 25/07/2013 et 30/09/2013 (suite)

o PV du 3 avril 2013

La version du PV corrigée par la Direction est distribuée aux membres.

SUD Culture Solidaires : Page 2, il convient de préciser « quatre » et non « trois ».

ADMINISTRATEUR : Nous avons essentiellement apporté des corrections orthographiques. Dans le suivi des points, nous n'avons pas reporté la question sur les groupes de travail. Nous avons corrigé toutes les erreurs signalées par Christine Fouilloud.

Sous réserve des corrections apportées en séance, le PV du 3 avril 2013 est approuvé avec quatre voix favorables et une abstention.

3 – Bilan social et organigramme

CGT Culture : Dans l'organigramme DIR GSO, nous constatons que plusieurs personnes voient leurs missions s'achever à la fin de l'année, notamment un gestionnaire des moyens de centre de Campagne.

PRESIDENT : Sa lettre de mission est arrivée à son terme. Nous avons oublié de corriger le document.

SUD Culture Solidaires : Il a en principe dû changer de filière.

PRESIDENT : Non. A moins que je ne me trompe, nous le vérifierons.

CGT Culture : Qu'en est-il du poste de l'agent en charge des déclarations de travaux ?

ADMINISTRATEUR : Nous avons obtenu de la DRH un accord pour qu'il soit missionné pour six mois par la DG.

CGT Culture : Jusqu'à quand l'assistante opérationnelle Midi-Pyrénées est-elle missionnée ?

ADMINISTRATEUR : Sa lettre de mission actuelle est ouverte jusqu'au 31 décembre. Nous demanderons une extension en 2014.

PRESIDENT : Le poste qu'elle occupe correspond à celui de l'Assistant de gestion LGV. Nous n'ouvrons plus de postes dans l'attente de la réorganisation des DIR afin d'éviter que des personnes soient recrutées en externe d'ici là.

CGT Culture : Au bout du compte, une personne en CDD de remplacement compense un départ à la retraite. Jusqu'à quand continuerez-vous à recourir aux lettres de mission pour l'assistante opérationnelle Midi-Pyrénées ?

PRESIDENT : Nous attendons la réorganisation. Nous espérons qu'elle interviendra avant le 1^{er} janvier 2015. Nous ne pouvons pas nous permettre de voir disparaître des emplois administratifs, et les instances nationales en sont bien conscientes.

ADMINISTRATEUR : En raison du retour de l'Assistant de gestion LGV, et même s'il s'occupe aux trois quarts de son temps de la LGV, la DRH avait limité le CDD du standard à fin décembre, considérant que l'assistante opérationnelle Midi-Pyrénées revenait sur ce poste de secrétariat. Nous leur avons fait valoir que nous souhaitions que l'Assistant de gestion LGV reste sur la LGV jusqu'au milieu de l'été. Il ne pouvait donc pas redevenir assistant opérationnel. Ainsi, l'assistante opérationnelle Midi-Pyrénées ne pouvait pas repartir au secrétariat accueil. Le CDD de remplacement devait par conséquent être prolongé à dix mois. Sur la base de cette explication, la DRH a accepté cette modification.

CGT Culture : A terme, prévoyez-vous d'ouvrir un poste de secrétariat ?

PRESIDENT : Nous avons demandé l'ouverture d'un nombre important de postes administratifs à GSO. Ce nombre évoluera selon les résultats du dialogue social, avec je l'espère au minimum les cinq ETP nécessaires à périmètre constant. Leur positionnement résultera de négociations nationales.

SUD Culture Solidaires : Qu'en est-il du nouveau CSP ?

PRESIDENT : Il arrive le 16 décembre afin de travailler une première semaine en compagnie du CSP actuel. Le nouvel entrant est diplômé en prévention et en risques liés au BTP. Il fait en outre preuve d'une expérience de terrain très variée.

SUD Culture Solidaires : Dans le tableau 4, le département 974 correspond à La Réunion, où les deux CDD mentionnés travaillaient effectivement, et non à la Guadeloupe.

4 – Activité GSO-NAF et très grands déplacements (hors région d'affectation) (suite)

ADMINISTRATEUR : Les très grands déplacements représentent les affectations hors de la région de la résidence familiale, de la résidence administrative et de la Direction. Nous les avons comptabilisés en jours-hommes jusqu'à fin septembre. Les post-fouilles, même pour les opérations extérieures, sont pour leur part rattachées à leur région d'origine, car les agents travaillent dans la région de leur résidence administrative. Le déplacement concerne en effet la plupart du temps les collections.

SUD Culture Solidaires : Nous avons demandé une présentation par catégorie. Votre documentation ne répond pas à la question. En effet, la plupart du temps, les personnes qui pallient le manque d'effectif sont des techniciens. Les très grands déplacements peuvent concerner des agents de Toulouse qui partent travailler à Carcassonne, ville qui fait partie d'une autre DIR. Le critère d'éloignement géographique semble donc être le plus pertinent.

ADMINISTRATEUR : Il relève d'un autre traitement, beaucoup plus lourd.

PRESIDENT : Nous avons en revanche précisé le nombre d'agents concernés.

SUD Culture Solidaires : La préparation des ordres du jour par internet fait que nous ne recevons pas les documents qui répondent à nos questions.

PRESIDENT : Le traitement que vous souhaitiez ne demandait qu'une heure supplémentaire de travail. Nous ne cherchons pas à gagner du temps.

CNT : En Limousin, nous constatons des traitements de faveur en matière de grands déplacements. Les agents l'ont même expliqué à leur AST.

SUD Culture Solidaires : Que représente le signe « DOM OP » ?

ADMINISTRATEUR : Certains agents d'un des DOM peuvent travailler dans un autre DOM (= DOM Opérations Extérieures)

SUD Culture Solidaires : Les agents qui semblent affectés sur aucune opération de façon chronique, sont-ils comptabilisés dans les NAF ?

PRESIDENT : Les personnes en NAF sont par définition non affectées. D'autres ne renvoient pas leurs relevés de temps. Dans ce dernier cas, lorsque les agents sont planifiés, nous procédons aux corrections lorsque nous recevons les données. Dans le cas contraire, ils sont temporairement classés en NAF.

SUD Culture Solidaires : En Aquitaine, nous avons constaté que des spécialistes n'apparaissent pas dans le tableau.

ADMINISTRATEUR : Les céramologues sont souvent centrés sur un bassin de production. Les autres peuvent travailler pour d'autres DIR si le volume d'activité de leur domaine ne permet pas d'occuper intégralement leur temps de travail.

PRESIDENT : Un de nos spécialistes à Bordeaux ne consacre ainsi que 15 % de son temps à GSO.

SUD Culture Solidaires : Les ruptures de charge nous sont-elles imputables ?

PRESIDENT : Elles ne figurent pas dans notre budget de jours-hommes.

SUD Culture Solidaires : Pourquoi les affectez-vous à des opérations ?

PRESIDENT : Lorsqu'un agent travaille sur une opération alors qu'il est NAF, nous souhaitons qu'il soit affecté à cette opération. En effet, il ponctionne dans ce cas le budget. Sans cette affectation, nous ne saurions pas suivre les chantiers.

SUD Culture Solidaires : Que deviennent les agents qui sont victimes du blocage actuel des diagnostics ?

ADMINISTRATEUR : Nous expliquerons de nouveau aux AST que les opérations qui ne nécessitent pas de terrassement seront mises en place. Les post-fouilles en cours seront également réalisées.

SUD Culture Solidaires : Cette organisation paraît confuse aux agents.

Ceja a

CGT Culture : Ils ne savent même pas ce qu'est le NAF. Ils doivent se rendre à leur centre, mais s'ils travaillent, ils sont affectés.

PRESIDENT : Ils peuvent également réaliser des activités pour le centre. Par ailleurs, l'ordre des priorités va être modifié. Les agents devront ainsi faire leurs PAS, et j'ai demandé aux AST que les budgets restant disponibles soient utilisés en premier.

SUD Culture Solidaires : Ils attendent peut-être la réunion plénière du 16 décembre à Montauban pour informer les agents.

CGT Culture : L'AST de Midi-Pyrénées a communiqué ces informations à un certain nombre de personnes à Montauban de manière informel. Nombre d'agents étaient cependant absents.

SUD Culture Solidaires : Ils doivent tous entendre la même chose au même moment pour éviter toute confusion et toute rumeur.

CNT : Concernant les NAF, un collègue en rupture de charge a travaillé en DAO pour un autre agent. L'AST lui a demandé d'arrêter, car son budget était terminé. Le collègue lui a alors proposé de ne pas le noter.

PRESIDENT : Nous avons pourtant besoin d'être prévenus si une opération dérape.

ADMINISTRATEUR : Certains AST ont en effet tendance à réduire les prix des opérations afin de casser la concurrence.

PRESIDENT : Le fait de dépenser 15 millions d'euros quand 10 ont été budgétés risque de nous placer en situation difficile. En outre, nous avons démontré que nous avons pu atteindre 10 jours-hommes à l'hectare sans sacrifier la qualité du travail. Je préfère assumer du NAF que masquer la réalité dans notre gestion. Lorsque nous avons présenté notre budget 2014 aux instances nationales, il a été accepté sans difficulté, car elles savent que nous assumons nos problématiques. En octobre 2013, nous leur avons ainsi expliqué que notre plan de charge 2014 était vide.

ADMINISTRATEUR : Contrairement aux autres DIR, nous avons débuté notre réflexion sur cette situation.

PRESIDENT : Nous arrivons ainsi à expliquer les raisons qui nous y ont menés. De ce fait, les instances parisiennes ne font pas trop de difficulté pour combler notre déficit.

SUD Culture Solidaires : Avez-vous eu vent de problèmes de planification, activité qui a de nouveau été placée sous la responsabilité des AST ?

PRESIDENT : Ils envoient leurs propositions à Monsieur Bretagne, qui est ensuite libre de les refuser. Nous avons fixé le délai minimal de demande à un mois voire, au pire, à trois semaines. Ces dispositions sont en train de se mettre en place.

SUD Culture Solidaires : Vous n'êtes pas obligatoirement avertis des contacts des AST avec les aménageurs.

PRESIDENT : Nous sommes appelés à réguler les opérations qui nous parviennent. En effet, nous devons être à même d'adresser les ordres de mission aux agents suffisamment tôt.

ADMINISTRATEUR : J'ai déjà refusé le démarrage de fouilles parce que l'agent comptable n'accepterait pas d'émettre ses factures à défaut de recevoir les pièces réglementaires, telles que les procès-verbaux de début et de fin de terrain. Nous avons par conséquent demandé à la DAF la nécessité de rappeler l'utilité des diverses pièces administratives, dans le cadre d'une information à l'ensemble des agents.

SUD Culture Solidaires : Nous avons été prévenus de points de divergences importants en matière de planification entre les AST et la DIR.

PRESIDENT : La note de service que j'ai émise a été rédigée en présence des AST. Notre vision du principe est donc partagée. Cependant, je suis parfois amené à trancher en cas de désaccord entre les administrateurs et les AST. Les demandes sont variables selon la personnalité des AST, mais aussi en fonction de la région. En outre, les agents administratifs doivent pouvoir suivre le rythme impulsé par les AST.

ADMINISTRATEUR : Nous lançons habituellement la programmation de l'année suivante dès septembre. En effet, la mettre en place fin novembre ne laisse que trois semaines aux assistants administratifs pour traiter toute l'activité du début d'année.

PRESIDENT : Je refuserai les opérations présentées trop tard. De plus, la planification n'est pas entièrement à la charge des AST, car ils ne sont pas chargés de trouver les équipes.

ADMINISTRATEUR : Dans la mesure où nous pouvons absorber au maximum cinquante opérations par mois, j'ai refusé de valider une planification pour laquelle les éléments ne nous étaient pas parvenus deux semaines avant la date de démarrage prévue.

PRESIDENT : Il me semble normal, voire sain, que les AST soient mécontents de ne pas pouvoir déborder, mais il ne s'agit pas d'une divergence de vues.

ADMINISTRATEUR : Je n'ai reçu aucun retour de projet de convention de mai à juillet. La planification s'est avérée encore plus difficile, d'autant que le lissage des activités sur l'année est impossible, notamment pour les DOM.

CNT : Pour autant, nous vous rappelons que les agents ne rechignent pas à partir travailler, même s'ils ne reçoivent pas leur ordre de mission dans les délais.

5 – Point sur le SGA

PRESIDENT : Un CDD de longue durée nous a été accordé pour le SGA. Un candidat seulement aurait pu convenir. Nous avons donc rouvert l'offre d'emploi, après révision de son contenu.

ADMINISTRATEUR : L'essentiel de l'évolution a porté sur le système de planification, Planisware. Un bon nombre de changements, notamment ergonomiques, ont été apportés à l'automne. Le confort des utilisateurs s'en est trouvé renforcé. En outre, un séminaire a été organisé en octobre. Il a seulement regroupé une douzaine de personnes, dont quatre de GSO. D'autres séances de travail sont planifiées avec les utilisateurs fonctionnels. Concernant GSO, les renforts pour le secrétariat et pour le SGA ont été prolongés jusqu'à fin août.

PRESIDENT : Nous avons demandé à les rendre définitifs jusqu'à l'harmonisation.

SUD Culture Solidaires : Au vu de la catastrophe qu'a représenté le déploiement de l'outil, il ne semble pas miraculeux de disposer de ces renforts.

CGT Culture : Avons-nous basculé entièrement sur le SGA ?

ADMINISTRATEUR : Les gestionnaires de convention ont souhaité maintenir la double saisie sur les projets d'opérations pendant un mois. En matière de planification et d'affectation, le basculement a été immédiat. Nous sommes contraints de conserver IP afin de saisir les relevés de temps et les frais, le temps que toutes les DIR et le siège basculent sur le SGA et de mettre en place un autre système de gestion de ces temps et de ces frais.

En 2010, alors que nous ne parvenions pas à mettre en œuvre les relevés dans Agresso, j'ai interpellé le DG pour le prévenir du risque que nous encourrions à poursuivre l'utilisation de ce logiciel. Le système a été arrêté le lundi suivant. Un nouveau système informatique est en cours de définition afin de gérer les ordres de missions, les relevés de temps et de frais.

CGT Culture : Le SGA est utilisé pour la partie administrative. Vous pouvez peut-être nous exposer les qualités et défaut du système.

ADMINISTRATEUR : Son ergonomie est mauvaise. Elle a cependant évolué de manière positive depuis 2011.

CGT Culture : Constitue-t-il l'outil adéquat pour notre activité ?

PRESIDENT : Nous y intégrons davantage de données que dans l'ancien système. Nous consacrons donc plus de temps à la saisie. Pour les extractions, les bénéfices escomptés ne sont pas encore présents, car les opérations ne sont pas automatisées. De plus, le logiciel ne correspond pas toujours à nos besoins, d'autant que les routines ne sont pas encore toutes écrites. Nous souhaitons en outre que l'outil nous offre un certain degré de liberté.

Les données prévisionnelles figurent dans Planisware, le réalisé dans IP et les éléments administratifs dans le SGA. Afin d'exploiter nos trois outils, nous devons également recourir à l'interface BO. Or ce système est géré à l'échelle nationale.

ADMINISTRATEUR : Le système SGA est interconnecté au SIRH à Paris, mais aussi au système financier. Par ailleurs, les instances centrales craignent que le fait de nous laisser aborder les systèmes par BO nous donne des résultats erronés.

SUD Culture Solidaires : Nous avons choisi le mauvais outil.

PRESIDENT : Pour les modules paies et remboursements, un nouveau logiciel est en cours de recherche.

ADMINISTRATEUR : Le seul problème d'Agresso réside dans son ergonomie.

SUD Culture Solidaires : Vous êtes pourtant contraints de recourir à d'autres systèmes pour les ordres de mission ou les frais.

CGT Culture : Ce logiciel tentaculaire ne semble par conséquent pas adapté à nos besoins.

SUD Culture Solidaires : Il risque en outre de causer des burn-outs dans les services.

SUD Culture Solidaires : Nous avons même reçu un renfort qui est en voie de transformation en poste permanent. Le SGA nous fait ressembler à des « Shadocks » et il engendre des souffrances au travail.

CNT : Les autres entreprises utilisatrices du SGA en sont-elles satisfaites ?

PRESIDENT : Nous ne sommes, quoi qu'il en soit, pas en capacité de recourir à des ERP paramétrables. Agresso est donc censé servir à la gestion de projet. Par ailleurs, nos modes de fonctionnement en matière d'ordres de mission sont uniques. Nous ne pouvons donc pas trouver de logiciel que nous pourrions adapter simplement à nos besoins. En outre, dans le club des utilisateurs d'Agresso, les autres entreprises semblent satisfaites.

6 – Centres archéologiques, avancement des projets

PRESIDENT : Nous vous avons communiqué, pour Pessac/Bègles, les résultats des études de programmation et de mobilité datant de septembre. Le Directeur Général devrait prochainement trancher entre les trois pistes présentées en CT central.

A Blériot, l'enveloppe atteint maintenant 200 euros par mètre carré, sachant que les Domaines ne nous laissent la possibilité de signer que sur six ans. A Bègles, le projet de construction complète ne pourra probablement pas aboutir dans les délais, d'autant qu'il figure dans le périmètre Euratlantique. Le troisième projet, qui est localisé à côté de la Mairie de Bègles, semble mieux convenir à nos besoins.

SUD Culture Solidaires : Il paraît que le SAGI aurait dénoncé le bail de la DIR de Bègles ?

PRESIDENT : En effet, le SAGI a dénoncé le bail actuel de notre siège, et elle a demandé un bail précaire qui s'étendrait jusqu'à la fin de l'année.

SUD Culture Solidaires : Le propriétaire a-t-il donné un accord écrit pour ce bail ?

PRESIDENT : J'ai reçu confirmation par le Service des Affaires Générales et Immobilières (SAGI) du fait que nous pourrions rester dans nos locaux. Je leur ai fait part de ma très forte inquiétude en la matière. Concernant le troisième projet, nous devrions obtenir des locaux clairs et ergonomiques. Nous avons demandé à la Mairie d'accélérer les démarches. Ils vérifient actuellement que le PLU actuel ne nous empêche pas de nous installer. Euratlantique et la Mairie se sont engagés à aller très vite en matière d'autorisations administratives.

CGT Culture : Nous attendons des éléments concrets sur ce projet pour la prochaine session de notre instance.

PRESIDENT : Le cahier des charges sera transformé en plan. Le CT central va statuer sur le changement de résidence administrative et le CHSCT central est ensuite censé se prononcer sur le choix du bâtiment. Nous nous pencherons en CHSCT local sur les aménagements intérieurs.

SUD Culture Solidaires : Le laps de temps avant la fin du bail nous paraît trop court.

PRESIDENT : Concernant Montredon, le nettoyage a été effectué fin octobre. Nous n'avons pas reçu de nouvelles de France Domaine, qui a repris en main la discussion concernant le nouveau bail.

Au sujet des DOM, nous disposons dorénavant d'un nouveau local en Martinique et d'une villa à Saint-Martin.

CGT Culture : Ce projet a été présenté en CHSCT central. Les organisations syndicales se sont abstenues afin de ne pas le bloquer, mais elles regrettent que personne ne soit venu le présenter et que les plans n'aient pas été distribués.

PRESIDENT : Il ne m'a pas semblé pertinent de demander à Marie-Noëlle Nacfer de se déplacer à Paris pour dix minutes de présentation. De plus, nous n'avons pas disposé du temps nécessaire à la transformation des photos en plans. J'admets pour autant que les organisations syndicales sont de bonne composition.

Par ailleurs, je compte me rendre prochainement à Pau. J'ai rencontré le Président de l'Université, mais nous n'avons pas pu obtenir de rendez-vous avec le Conseil Général. Nous souhaitons en effet lier un partenariat avec l'Université et les collectivités locales.

CGT Culture : Prévoyez-vous de créer une base d'affectation ?

PRESIDENT : Nous le souhaitons, mais ce choix relève des instances nationales.

A Saintes, le DG a rencontré le Président du Conseil Général. Nous devons maintenant rédiger une convention quadripartite avec la DRAC, le Conseil Général et le Rectorat.

Pour sa part, le site d'Aire-sur-Adour sera fermé à la fin du bail. Le local contient encore un peu de mobilier. Il semblerait qu'un agent continue à y travailler mais, selon d'autres sources, il préférerait se rendre à Pau.

7 – Harmonisation des DIR

PRESIDENT : Les dispositions devraient être présentées aux instances au premier trimestre, pour une mise en place en fin d'année. Je vous rappelle que j'estime que ce projet sera très bénéfique pour GSO. Par conséquent, je souhaite vivement qu'il se réalise.

CGT Culture : Nous espérons que vous nous présenteriez le PowerPoint qui a été présenté en commission.

PRESIDENT : Il doit être auparavant diffusé en CT central.

SUD Culture Solidaires : Que vont devenir les agents qui occupent des postes voués à disparaître ?

PRESIDENT : D'autres postes vont être créés ou vont évoluer. Nous demanderons aux agents qui occupent ces derniers si les changements leur conviennent. En outre, la masse de travail n'est pas modifiée par le projet. Seule sa répartition changera.

L'issue du projet sera conditionnée par les discussions en central avec les organisations syndicales. Je ne suis pas en mesure de vous les présenter à ce stade.

SUD Culture Solidaires : Comment les déclinaisons pour les DOM seront-elles décidées ?

PRESIDENT : Le cadre sera donné en central, mais rien n'est décidé actuellement. Pourtant je leur rappelle sans cesse. J'irai leur communiquer ma vision de la situation.

8 – Responsabilité du RO en cas de rebouchage en cubage

PRESIDENT : Selon les normes administratives, le rebouchage peut être réalisé de deux manières. D'une part, à la pelle placée sous la responsabilité du chef de chantier Inrap. Nous nous devons alors d'être présents. D'autre part, il peut être effectué au mètre cube. C'est alors sous-traité et placé sous la responsabilité du prestataire. L'Inrap doit pour autant signer un PV de fin de chantier. Dans ce cadre, l'ordre de service doit mentionner une date de fin pour le rebouchage.

SUD Culture Solidaires : Le RO est-il responsable du chantier ?

PRESIDENT : Seul le terrain est placé sous notre autorité. Les responsabilités du rebouchage proprement dit incombent à l'entreprise.

CGT Culture : Vous ne prenez jamais en compte la notion de responsabilité du RO en cas d'accident. Le contrat de rebouchage est en effet négocié par l'AT sans que ce RO intervienne. Un rebouchage par cubage peut en effet être négocié sans que ce dernier donne son accord, alors que sa responsabilité pénale est engagée.

PRESIDENT : Les AT sont eux aussi réticents face à cette disposition, qui reste peu utilisée.

CGT Culture : Le rebouchage par cubage devrait être proposé par l'AT, mais laissé à l'appréciation du RO.

PRESIDENT : Nous confirmerons aux AT qu'une concertation avec les RO est nécessaire.

9 – Organisation de la transmission des rapports blancs au SRA Midi-Pyrénées

PRESIDENT : Je ne dispose pas de la note de service, qui n'a pas encore été rédigée. Je préférerais que ce système n'existe pas, mais il permet de limiter les inconvénients.

SUD Culture Solidaires : Nous sommes soumis au même dispositif dans les DOM.

CGT Culture : En raison des relectures et du maquettage, un rapport qui a été remis en novembre 2011 n'a été rendu qu'en juillet 2012.

SUD Culture Solidaires : Un autre dossier est bloqué en relecture depuis 2011.

ADMINISTRATEUR : Les délais de conventionnement atteignent quatre mois et demi en Midi-Pyrénées.

CGT Culture : Certaines problématiques pourraient se décanter avec dix minutes de discussion, mais les agents n'osent pas recourir au dialogue direct. Cependant, le fait de matérialiser les rapports devrait permettre d'accélérer le processus.

PRESIDENT : Ils devraient passer directement du maquettiste au SRA. L'AST a été chargé de rédiger une note de service afin d'éclairer les agents sur ce nouveau fonctionnement.

ADMINISTRATEUR : La production du rapport blanc n'a pas de valeur réglementaire. Le passage du rapport définitif par la DIR permet son enregistrement et apporte des garanties au RO et à l'Inrap en matière administrative.

CGT Culture : Nous approuvons cette traçabilité.

PRESIDENT : Lorsque les aménageurs nous interrogent, nous sommes contraints de leur dire que nous n'avons rien fait même si nous avons remis le rapport blanc au service.

CGT Culture : Nous souhaiterions garder la main sur le maquettage et sur les corrections. Nous devons donc travailler avec un logiciel unique.

PRESIDENT : Nous ne disposons pas d'assez de licences du logiciel de PAO pour tous les agents.

SUD Culture Solidaires : Dans les DOM, les corrections sont apportées par le maquettiste. Elles sont cependant souvent minimes.

CGT Culture : Par ailleurs, les services nous demandent parfois d'insérer des plans, nous faisant ainsi perdre la pagination.

ADMINISTRATEUR : Le maquettiste peut vérifier auprès de l'agent du service si celui-ci est convaincu de la nécessité d'apporter les modifications.

PRESIDENT : Je vous rappelle que le rapport blanc porte sur l'administratif et sur la forme.

Madame VIAROUGE quitte la séance à 16 heures 40.

SUD Culture Solidaires : Une alternative gratuite à notre logiciel de PAO, Scribus, existe également.

PRESIDENT : Nous sommes en effet censés privilégier le logiciel libre.

CGT Culture : En outre, nous souhaitons que le RO reçoive systématiquement un CD de son opération.

SUD Culture Solidaires : Le maquettiste peut l'envoyer directement à Bègles. Ou l'imprimeur graver les CD pour être envoyés à Bègles.

CGT Culture : Les PDF figurent tous sur le NAS.

SUD Culture Solidaires : Je l'envoie également sur le drive, avec une notification par mail aux personnes concernées.

CGT Culture : Les dossiers d'opération pourraient également être allégés.

PRESIDENT : Nous ne pouvons pas supprimer totalement la forme papier, car certains ne peuvent s'en passer. Nous pouvons cependant établir une liste des RO qui acceptent de ne pas recevoir cette version papier.

CGT Culture : J'ai pourtant eu connaissance d'une personne qui avait reçu une chemise DICT vide.

PRESIDENT : Si les DICT ne figurent pas dans le dossier, il devrait être mentionné que la DT est négative.

CGT Culture : Les DICT doivent rester dans les centres.

SUD Culture Solidaires : Les gestionnaires de centre placent habituellement les dossiers sur le NAS au fur et à mesure de leur réception.

CGT Culture : Vous devez rappeler aux RO qu'ils doivent venir au centre récupérer les documents.

SUD Culture Solidaires : La réglementation exige que les RO conservent sur eux les plans gaz en couleur. A défaut, GDF refuse de lancer les opérations.

PRESIDENT : Je rédigerai une note de service en conséquence.

10 – Stagiaires en 2013 : origine, gratification, durée

PRESIDENT : Lorsque la durée des stages dépasse deux mois, la gratification est due. Chaque DIR reçoit un nombre de mois fixe chaque année (de 15 ou 16 mois par an). Nous nous réunissons donc avec les AST afin de définir des priorités d'accueil ; en premier avec les universités avec lesquelles nous avons signé des conventions. Puis nous évaluons également l'intérêt scientifique du stage.

En 2012, nous avons été contraints de découper un stage en deux, car nous n'étions en mesure de financer que trois de ses quatre mois. La convention fixe par écrit les conditions d'accueil.

Par ailleurs, les gratifications sont imputées au plafond d'emplois. Lorsque nous les accordons, même si elles ne représentent que 400 euros mensuels, elles sont considérées comme un mois d'ETP. En outre, les frais des stagiaires sont remboursés, car ils disposent de lettres de mission.

SUD Culture Solidaires : Les personnes recevant des gratifications peuvent-elles relever de la commission de secours ?

CGT Culture : Seuls les agents en CDD ou en CDI y ont accès.

ADMINISTRATEUR : Lorsque nous avons été informés de l'obligation de gérer les stagiaires comme des CDD, nous avons signalé à la DRH que des problèmes allaient se poser pour distinguer ces stagiaires des véritables CDD au niveau de l'informatique.

PRESIDENT : Les stagiaires ne pointent en effet pas au budget des opérations.

ADMINISTRATEUR : Les problèmes se sont trouvés résolus lorsque la DRH a intégré la racine « Stagiaire » sans le SIRH.

SUD Culture Solidaires : Les stagiaires sont-ils censés remettre un relevé d'heures chaque semaine ?

PRESIDENT : La convention mentionne cette obligation. Ils bénéficient également des frais de déplacement et des tickets restaurant.

Par ailleurs, nous avons donné priorité au nombre de stagiaires plutôt qu'à la durée des stages en accueillant en priorité des étudiants pour trois mois.

SUD Culture Solidaires : Pourquoi n'avez-vous jamais tenté de signer une convention avec l'Université Bordeaux I ?

PRESIDENT : Une convention aurait été conclue dans des temps immémoriaux, mais personne n'est en capacité de la retrouver. Les rapports difficiles que nous entretenons avec l'Université de Bordeaux sont de plus en voie de réchauffement. Le Laboratoire des Services Archéologiques de Bordeaux devrait pouvoir enfin reconnaître l'Inrap en tant qu'institut de recherche, d'autant que nombre d'agents y interviennent. Je souhaite d'ailleurs qu'ils signalent leur appartenance à l'Inrap.

11 – Organisation du travail des AT suite à la reprise de service de l'AT Aquitaine à la fin de son congé de formation

Monsieur BRETAGNE donne lecture du document correspondant à ce point.

ADMINISTRATEUR : Les répartitions géographiques initiales des AT sont rétablies. A l'époque de la mise en place des AT, le poste de Midi-Pyrénées avait dû être rapatrié en DIR, car aucun candidat ne s'était manifesté pour travailler à Toulouse.

PRESIDENT : Un poste a été ouvert en Poitou-Charentes et un autre l'a été dans les DOM.

CGT Culture : Il semble difficile de revenir à la configuration initiale.

SUD Culture Solidaires : Nous avons acté en CT que toute nouvelle création d'un poste d'AT serait réalisée dans la région concernée.

CGT Culture : Nous estimons en effet qu'il est plus difficile de travailler avec un AT qui ne se déplace pas sur le terrain.

SUD Culture Solidaires : Les AT ne peuvent pas, quoi qu'il en soit, se déplacer sur l'ensemble de la Région, compte tenu de leur grande taille.

PRESIDENT : Je vous rappelle qu'aucun poste d'AT n'est ouvert. Par conséquent, nous sommes réglementairement contraints de revenir à notre configuration antérieure. En revanche, nous demanderons l'ouverture d'un poste supplémentaire à Toulouse dans le cadre de la réorganisation des DIR.

CGT Culture : Pouvez-vous continuer à missionner la personne en place ?

PRESIDENT : Elle va devenir AT de renfort pour toutes les régions. Elle sera donc missionnée par la DIR. Elle se consacrera dans un premier temps à Poitou-Charentes, qui a actuellement des besoins importants.

Dans ma conception d'organisation, nous disposerions d'un AT par région, sachant que celui qui se consacre au Limousin, zone dans laquelle l'activité est plus faible, pourra aider les autres.

CGT Culture : Dans l'organisation antérieure, le RO se substituait régulièrement à l'AT pour assurer les visites.

ADMINISTRATEUR : Les emplois d'assistant de prévention sont apparus depuis lors.

PRESIDENT : Je vous signale que l'AP de Midi-Pyrénées vient de passer à 60 %. J'ai d'ailleurs demandé la même chose pour celui d'Aquitaine.

CGT Culture : Nous souhaitons une présence physique sur le terrain, avec un regard averti.

12 – Divers

SUD Culture Solidaires : Nous avons demandé la liste des postes PAO dans l'interrégion.

PRESIDENT : J'ai omis de l'établir.

SUD Culture Solidaires : Certaines personnes ont tenté de postuler sur ces postes. Or elles avaient déjà été nommées PAO sans en avoir été averties.

PRESIDENT : Ces agents ont en principe tous reçu une lettre de la DRH qui leur confirme qu'ils sont considérés comme PAO. En effet, seule la catégorie était mentionnée sur les contrats, et ils ne pouvaient pas être informés de leur statut. Par ailleurs, les agents en catégorie 2 peuvent également candidater.

CGT Culture : Vous m'aviez confirmé que les postes de Midi-Pyrénées étaient créés à Saint-Orens. Or personne n'y travaille. Les deux agents sont à Montauban.

PRESIDENT : Nous vous adresserons la liste des personnes concernées.

ADMINISTRATEUR : La démarche ne devait au départ pas être initiée par la DRH avant septembre 2014. Elle a été anticipée d'un an.

SUD Culture Solidaires : Nous souhaitons saisir le CT central au sujet des remboursements de frais dans les DOM.

PRESIDENT : Nous l'acceptons. Cependant, je vous signale qu'IP ne prévoit pas de rubrique « Tournée » pour les DOM.

SUD Culture Solidaires : Elles ne sont pas détaillées, même en pourcentage du 108.

PRESIDENT : Le forfait journalier est redécoupé lorsque les agents ne passent pas de nuit hors domicile. De plus, IP ne permet le classement des frais qu'en « Divers ».

Je vous donne lecture de la saisine que les membres m'ont transmise : « Les membres des OS du CT Spécial de GSO souhaitent saisir le Président du CT central pour demander que les remboursements de frais d'hébergement et de repas des agents travaillant dans les DOM apparaissent de façon détaillée et non globalisée sous le terme " Frais annexes" ».

ADMINISTRATEUR : Lorsque je me suis rendu dans les DOM, j'avais demandé la mise en œuvre d'un tableau récapitulatif des déplacements.

SUD Culture Solidaires : La personne qui en est en charge est débordée.

ADMINISTRATEUR : Le tableau est en principe établi individuellement et mensuellement. Sa synthèse est saisie dans IP sous la rubrique « Frais divers ». A ce jour, aucune autre solution n'est envisageable. J'ai demandé à ce que GSO, en la personne de Patricia Coutures, participe au groupe de travail sur la redéfinition du système informatique pour les ordres de mission et les frais de déplacement. En effet, elle maîtrise les spécificités administratives des DOM

SUD Culture Solidaires : Certains RO viennent de la métropole pour des fouilles sur des sites amérindiens. L'un d'entre eux, qui a travaillé sur des chantiers à problème, est pressenti, alors que deux personnes sont en demande de responsabilité d'opération dans les DOM.

PRESIDENT : Un de vos collègues m'a appelé pour me prévenir de cette situation. Les profils peuvent cependant être différents.

SUD Culture Solidaires : Nous avons appris qu'un autre agent, une lithicienne, serait envoyée sur un chantier à Saint-Martin. De même, en Guadeloupe, l'intervenant qui est censé venir travailler n'a jamais collaboré avec l'Inrap.

PRESIDENT : Nous veillerons quoi qu'il en soit à placer des agents résistants dans l'équipe de la personne qui a connu des problèmes.

ADMINISTRATEUR : Un RO de CIF doit également se rendre sur un chantier à La Réunion.

SUD Culture Solidaires : En faisant venir une personne qui n'a jamais travaillé sur un site de l'époque amérindienne, nous ouvrons la porte à la concurrence.

ADMINISTRATEUR : Tous les RO qui travaillent dans les DOM ont été paléolithiciens en Dordogne, à l'exception d'une personne qui était déjà installée dans les DOM. Ils ne se sont pas découverts spécialistes de l'Amérindien *ex-nihilo*. Ils ont donc tous débuté par de l'acclimatation en tant que RO ou RS. Par ailleurs, nous ne pourrions pas contourner l'approbation du SRA.

SUD Culture Solidaires : Tous les RO de fouille sur site amérindien sauf 1 (le premier à Saint-Martin) sont passé par une étape de RO de diagnostics ou technicien sur une fouille.

CNT : Nous demandons communication d'un exemple de convention avec les collectivités, de préférence celle qui a été dénoncée par le Conseil Général de la Dordogne.

PRESIDENT : Il ne s'agit pas d'une convention classique, mais d'une convention de mise à disposition d'agents. Ce document ne constitue pas un bon exemple. En effet, nous continuons à prêter des agents pour ne pas être exclus de ce territoire, mais nous ne sommes pas une agence de moyens.

ADMINISTRATEUR : De plus, en Dordogne, nous sommes mal traités dans les attributions de fouilles.

PRESIDENT : Nous avons reçu trois réponses en Aquitaine, dont deux de la DRAC, laquelle a recours à des concurrents privés. Pourtant, pour une des sollicitations, notre offre n'est que marginalement plus chère que celle des autres.

La séance est levée à 17 heures 45.

NB : Ce procès-verbal a été rédigé par la société Codexa (www.codexa.fr), puis vérifié et complété par les membres de l'instance sous la responsabilité du secrétaire de séance.

le 21/03/2014
C Fouilloud.

